

## **Projet d'agrandissement de la zone commerciale au 1950, boulevard Wilfrid-Hamel**

Projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 22602Rb, 22629Cb et 22630Cb, R.C.A.2V.Q 345

---

### **Activité de participation publique**

#### **Consultation écrite**

##### **Date et heure (ou période)**

Du 25 au 31 mai 2023

##### **Lieu**

Formulaire en ligne

##### **Activité réalisée à la demande du :**

Conseil d'arrondissement des Rivières

---

### **Projet**

#### **Secteur concerné**

Arrondissement des Rivières, quartier Duberger-Les Saules

#### **Description des projets et des principales modifications**

Les modifications réglementaires proposées concernent trois zones situées au nord du boulevard Wilfrid-Hamel, au sud du boulevard Père-Lelièvre, à l'est de la rue Côté et à l'ouest de l'avenue Godin et de son prolongement vers le sud.

#### **Les modifications au plan de zonage visent à :**

- Agrandir la zone 22630Cb à même une partie de la zone 22602Rb, laquelle sera réduite d'autant, afin d'inclure une partie du lot 1 730 177 pour permettre la réalisation des travaux de construction du bâtiment;
- Agrandir la zone 22602Rb à même la zone 22629Cb afin d'inclure une partie du lot 1 738 177.

#### **Les principales modifications réglementaires :**

##### **Pour la zone 22630Cb**

Le requérant projette d'agrandir l'aire de stationnement intérieur située sur le lot 6 401

445 et l'étendre sur le lot 1 738 177. Il est également prévu d'implanter une aire de jeux extérieure pour desservir une garderie dans le bâtiment.

#### **Pour la zone 22629Cb**

- Ajouter les usages de groupe P5 « Établissement de santé sans hébergement »;
- Retirer la superficie maximum pour un usage du groupe C1 « Service administratif »;
- Retirer la dimension minimale de 60 % pour un bâtiment principal.

#### **Pour la zone 22602Rb**

L'autre partie du lot 1 738 177, localisée en bordure de la rivière Saint-Charles, sera cédée à la Ville et demeurera dans la zone 22602Rb. Puisqu'une partie de ce lot est située dans la zone 22629Cb, la zone 22602Rb sera agrandie afin d'y inclure cette partie du territoire.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

#### **Documentation disponible dans le site Web de la Ville de Québec**

[Participation citoyenne - Projet d'agrandissement de la zone commerciale au 1950, boulevard Wilfrid-Hamel \(quebec.qc.ca\)](http://quebec.qc.ca)

---

### **Participation**

#### **Conseillères municipales :**

- M<sup>me</sup> Véronique Dallaire, conseillère municipale du district électoral des Saules–Les Méandres
- M<sup>me</sup> Alicia Despins, conseillère municipale du district Vanier-Duberge

#### **Personne-ressource :**

- M<sup>me</sup> Nathalie Cournoyer, conseillère en urbanisme, Division de la gestion territoriale

#### **Coordination de la consultation :**

- M<sup>me</sup> Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne

#### **Participation sur la page web du projet**

- 7 visiteurs ont fréquenté la page Web de la consultation écrite.

- 1 visiteur a consulté la documentation disponible et 1 citoyen a apporté des commentaires ou des questions.

### **Invitation à la consultation écrite :**

Une invitation a été distribuée, porte-à-porte, le 8 mai 2023, à environ 100 résidences et commerces du secteur concerné.

---

### **Questions et commentaires des participants**

*(Le contenu des interventions a été conservé tel que reçu, afin de respecter le sens initial des opinions exprimées. Aucune correction n'a été apportée aux textes. Certaines données nominatives ont été retirées.)*

**Citoyenne 1 :** Concernant le projet du 1950, boul. Wilfrid-Hamel, avez-vous pensé à installer des abris bus dans les 2 sens du boul. Hamel afin de favoriser les gens qui utilisent le transport en commun lors des intempéries? On a des arrêts d'autobus, mais ce serait un plus pour ce beau projet.

**Réponse de la Ville :** *L'implantation des abris-bus relève du Réseau de transport de la Capitale (RTC). La Ville n'est pas responsable de la planification de ces derniers.*

---

### **Prochaines étapes**

Transmettre ce rapport à la Division de la gestion territoriale et au conseil d'arrondissement des Rivières.

---

### **Réalisation du rapport**

#### **Date**

Le 7 juin 2023

#### **Rédigé par**

M<sup>me</sup> Sayana Khuon, conseillère en consultations publiques, Service de l'interaction citoyenne